EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 37-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**18**	Le 27 juin 2024
Présents :	**10**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**14**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER — Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY — Patricia ALTHERR Marie-Julie SENEZE – Françoise SUDAN – Martial MEDA–Raquel CARAJAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne BLAZER - Corentin RINALDI– Cyrielle CHAMOT– Xavier MAIRE

Absents : Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN - Sandrine SHAW - Yoann FURNON

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR – Françoise SUDAN

Délibération n°37-2024 : accroissement saisonnier d'activité

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que la saison estivale apporte un surcroît de travail pour les équipes techniques en charge de l'entretien des espaces verts notamment, et que les effectifs sont réduits en cette période, Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité de 2 mois à compter du 01/07/2024 de deux mois (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.
- Décide que l'agent recevra une rémunération indicée, basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial IB 367 - IM 366
- Autorise le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi *(contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs).*

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 27 juin 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX * DEPARTEMENT DE L'AIN

Le maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous-préfecture,
Affichée le :